AFRIQUE DU SUD – Biowatch gagne… mais en paye les frais !

Par

Publié le 06/11/2007, modifié le 16/04/2025

Biowatch, une ONG sud africaine, a obtenu de la Justice en février 2005 (cf. Inf'OGM n°62) le droit de connaître un certain nombre d'informations présentes dans les dossiers d'autorisations d'OGM, informations jugées jusqu'à présent comme confidentielles par le gouvernement et les entreprises de biotechnologies [http://www.biowatch.org.za/docs/cou...]. Cependant, le tribunal a ordonné à Biowatch de payer les coûts de justice du ministère de l'Agriculture, du Registre des Ressources Génétiques (en anglais Registrar Genetic ressources), du Conseil exécutif sur les OGM et de Monsanto Afrique du Sud. Le 23 avril 2007, l'ONG a donc fait appel de cette décision, mais le 6 novembre, la Haute Cour de Pretoria a confirmé ce jugement. Biowatch ne compte pas en rester là mais n'a pas encore décidé ni communiqué sur ce sujet, car, affirme-t-elle, cette contre-partie va démotiver les autres associations qui voudront faire respecter leur droit à la transparence de l'information [http://www.biowatch.org.za/main.asp...].

Adresse de cet article : https://infogm.org/afrique-du-sud-biowatch-gagne-mais-en-paye-les-frais/